

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 190**21 février 2003****SOMMAIRE**

AD Valleo S.A., Luxembourg	9113	Markant-Lux S.A., Kehlen	9110
Antennes Kirsch, S.à r.l., Luxembourg	9109	New Bistrot, S.à r.l., Luxembourg	9111
Braun Marco, S.à r.l., Mertert.	9120	Nider S.A., Luxembourg	9077
C.F.T.I. S.A., Compagnie Financière des Transports Internationaux S.A., Luxembourg	9119	Nider S.A., Luxembourg	9077
C.S. Constructions, S.à r.l., Remich	9120	Nouveau Beaulieu, S.à r.l., Luxembourg	9106
Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A., Luxem- bourg.	9112	Peinture Dewald, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9114
Charles Investment S.A., Luxembourg	9084	PF Investments S.A., Luxembourg	9082
Codetrans S.A., Bereldange	9109	PF Investments S.A., Luxembourg	9082
Commerce du Carrelage, S.à r.l., Dippach	9110	Planzer Transports, S.à r.l., Frisange	9111
Company of the Private Enterprise S.A., Luxem- bourg.	9085	Planzer Transports, S.à r.l., Frisange	9111
Dana Services, S.à r.l., Luxembourg.	9077	PROCAP Wiltz S.A., Luxembourg	9083
DeaSat S.A., Luxembourg.	9095	PROCAP Wiltz S.A., Luxembourg	9084
Debra S.A.	9074	Salustro Reydel Luxembourg, Luxembourg	9080
Dibelco International S.A., Luxembourg.	9084	Salustro Reydel Luxembourg, Luxembourg	9081
E-Tec S.A., Beyren.	9112	Sauber Metzlerlei, S.à r.l., Moutfort	9085
East Project S.A., Luxembourg	9082	Senior Investments S.A., Luxembourg.	9074
East Project S.A., Luxembourg	9083	Senior Investments S.A., Luxembourg.	9074
Eneco S.A., Luxembourg.	9113	Sharon Real Estate S.A., Luxembourg.	9115
Euro-Sanit, S.à r.l., Kayl.	9109	Société Commerciale Industrielle Internationale, S.à r.l., Luxembourg	9085
European Wine Promotion S.A., Luxembourg.	9108	Société Générale d'Alimentation S.A., Luxem- bourg.	9076
European Wine Promotion S.A., Luxembourg.	9108	Société Générale d'Alimentation S.A., Luxem- bourg.	9076
Feuer & Stein, S.à r.l., Niederanven.	9111	Somet (Far East) Limited S.A., Luxembourg	9085
Fleurs Atelier Créatif, S.à r.l., Remich.	9111	Sopagro Holding S.A., Luxembourg.	9114
GA Maintenance S.A., Luxembourg-Findel.	9110	Sopagro Holding S.A., Luxembourg.	9114
GAMAX Holding A.G., Luxembourg	9076	SP Chauffage Sanitaire, S.à r.l., Tuntange	9106
Global Retail Investors S.C.A., Luxembourg.	9081	System, Application and Information Lore S.A., Luxembourg.	9113
Go Fish Holding S.A., Luxembourg	9107	Van Holder Finance Holding S.A., Luxembourg.	9106
Go Fish Holding S.A., Luxembourg	9107	Venus Enterprises Holding S.A., Luxembourg	9110
Golden Bell Resort Investment S.A., Luxembourg.	9109	Wanig Holding S.A., Luxembourg	9107
H-G Participations, S.à r.l., Luxembourg.	9108	Wanig Holding S.A., Luxembourg	9107
Horizont Lizenz A.G., Wellenstein	9120	Wanig Holding S.A., Luxembourg	9112
Infoware S.A., Schifflange	9075	WLSPI Investment Holding S.A., Luxembourg	9078
Invex Financiera S.A., Luxembourg	9086	WLSPI Investment Holding S.A., Luxembourg	9080
Isi Holding S.A., Luxembourg.	9113	Xender Eurolink Holding S.A., Luxembourg.	9078
Jürgen Schillo, S.à r.l., Luxembourg	9106	Xender Eurolink Holding S.A., Luxembourg.	9078
Lully S.A., Luxembourg	9075		
Lully S.A., Luxembourg	9075		

DEBRA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.734.

La convention de domiciliation conclue entre STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R. C. N° 75.908 et la société DEBRA S.A., R. C. B 71.734, a été dénoncée avec effet au 31 décembre 2002.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

MM. Gérard Muller, Fernand Heim et Marc Schmit se sont démis de leurs mandats d'administrateurs, à cette même date ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(06185/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SENIOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 77.467.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le lundi 25 novembre 2002, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte que le mandat des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance en date du lundi 6 mai 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée prend acte de et accepte la demande de Madame Rachel Szymanski, de ne pas renouveler son mandat d'administrateur lors de la présente assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

SENIOR INVESTMENTS S.A.

D. Murari / S. Vandt

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06437/043/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SENIOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 77.467.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

(06442/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

LULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.673.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 18 octobre 2002, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte que le mandat des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance en date du 26 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée prend également acte de la décision de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en qualité de commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / J-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06433/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

LULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.673.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

(06447/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

INFOWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffange, 72-80, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 66.632.

Extrait des résolutions adoptées en date du 10 janvier 2003, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Marc Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Maÿlis Perret Du Cray, sans état, demeurant 58, rue Jeanne d'Arc; F-54000 Nancy, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Michel Perret Du Cray, administrateur de sociétés, demeurant 58, rue Jeanne d'Arc; F-54000 Nancy, administrateur-délégué,

- Isabelle Huon De Kermadec, sans état, demeurant 58, rue Jeanne d'Arc; F-54000 Nancy,

- Maÿlis Perret Du Cray, sans état, demeurant 58, rue Jeanne d'Arc; F-54000 Nancy.

Pour publication et réquisition

INFOWARE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06561/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SOCIETE GENERALE D'ALIMENTATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.709.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

(06439/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SOCIETE GENERALE D'ALIMENTATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.709.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 31 octobre 2002, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance en date du 27 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations les administrateurs et le commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée prend également acte de la décision de Monsieur Maurizo Cottella de ne pas renouveler son mandat d'administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06432/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

GAMAX HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 73.325.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 4 décembre 2002 que ANDERSEN SC est à remplacer à partir de cette date par ERNST & YOUNG S.A. en tant que commissaire aux comptes de GAMAX HOLDING AG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

GAMAX HOLDING AG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06420/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

NIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.470.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

(06441/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

NIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.470.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2002, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance en date du 27 mai 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06430/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

DANA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 71.643.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la DANA SERVICES, S.à r.l., tenue l'an deux mille deux (2002), le 23 décembre, à 18.00 heures, à L-7565 Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, que les sociétaires ont décidé à l'unanimité:

1. Cessions de 125 parts sociales (cent vingt cinq) de la société DANA SERVICES, S.à r.l., d'une valeur nominale de 25,- Euros chacune, (vingt cinq Euros), appartenant à Monsieur Dieter Kundler, Mersch, à Madame Lorraine Bischoff, demeurant à 37, rue Emmanuel Servais, L-7465 Mersch.

La cession fait partie intégrante de la présente et devait y être dûment annexée et enregistrée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Secrétaire / le Président / le Scrutateur

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 2003, vol. 129, fol. 31, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(06647/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

XENDER EUROLINK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.886.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 décembre 2002, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que le mandat des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance en date du 10 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les administrateurs et le commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'administrateur lors de la présente assemblée et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / A. Belardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06435/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

XENDER EUROLINK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.886.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

(06443/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

**WLSP INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. WLSP INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WLSP INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 280 du 6 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 juin 2002, publiée au Mémorial C, numéro 1248 du 27 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société afin de refléter le changement de la raison sociale de la société en WLSP INVESTMENT HOLDING S.A.

2) Suppression de l'attribution de la valeur nominale aux actions: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

3) Augmentation du capital social d'un montant de deux cent soixante-quinze mille six cent trente-et-un euros quatre-vingt-quatorze cents (275.631,94 EUR) pour le porter de son montant de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros zéro six cents (74.368,06 EUR) à trois cent cinquante mille euros (350.000 EUR), par apport en nature de sept mille cinq cents (7.500) actions de la société SA ETC, ayant son siège social à B-9830 St-Martens-Latem, Kortrijksesteenweg 90 G et en émettant onze mille cent dix-huit (11.118) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement libérées, toutes souscrites par Monsieur Eddy Bouquet, demeurant à B-9051 Afsnee, Goedingenstraat 74.

4) Renonciation par les autres actionnaires à leur droit de préférence.

5) Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la société suite aux résolutions précédentes.

6) Modification du troisième paragraphe de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence de deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille euros (2.479.000 EUR), représenté par quatre-vingt-dix-sept mille (97.000) actions sans valeur nominale.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en WLSP INVESTMENT HOLDING S.A. et de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WLSP INVESTMENT HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale aux actions: toutes les actions sont changées en actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent soixante-quinze mille six cent trente-et-un euros quatre-vingt-quatorze cents (275.631,94 EUR) pour le porter de son montant de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros zéro six cents (74.368,06 EUR) à trois cent cinquante mille euros (350.000 EUR), par apport en nature de sept mille cinq cents (7.500) actions de la société SA ETC, ayant son siège social à B-9830 St-Martens-Latem, Kortrijksesteenweg 90 G et en émettant onze mille cent dix-huit (11.118) actions nouvelles sans valeur nominale.

Souscription

Monsieur Eddy Bouquet, demeurant à B-9051 Afsnee, Goedingenstraat 74, ici représenté par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2002, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, déclare souscrire toutes les onze mille cent dix-huit (11.118) actions nouvelles sans valeur nominale.

Libération

Les onze mille cent dix-huit (11.118) actions nouvelles sans valeur nominale ont été entièrement libérées par un apport en nature de sept mille cinq cents (7.500) actions de la société SA ETC, ayant son siège social à B-9830 St-Martens-Latem, Kortrijksesteenweg 90 G.

La contribution a été examinée par Monsieur Nabil Essassi, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en vertu d'un rapport daté du 4 novembre 2002, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport.

Ce rapport a été produit uniquement pour les besoins de l'article 26-1 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ne peut être employé à d'autres fins sans notre accord écrit exprès.»

Renonciation

1) La société ALPHA TRUST LTD, ayant son siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

détentrice de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (2.998) actions,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2002.

2) La société ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Road Town, P.O. Box 3186,

détentrice de deux (2) actions,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,
 en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2002,
 déclarent renoncer expressément à leur droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions.
 Les deux prédites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Quatrième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000 EUR), représenté par quatorze mille cent dix-huit (14.118) actions sans valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence de deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille euros (2.479.000 EUR), représenté par quatre-vingt-dix-sept mille (97.000) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, D. Braune, S. Mazzi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 janvier 2003, vol. 426, fol. 66, case 4. – Reçu 2.756,31 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 janvier 2003.

A. Weber.

(06552/236/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

WLSP INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 58.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06553/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée sous la dénomination de NEVENS & CO S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 665 du 18 septembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 207 du 26 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de l'attribution de la valeur nominale aux actions: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

2) Conversion du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000 LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1 EUR).

3) Augmentation du capital social d'un montant de treize euros trente-et-un cents (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente-et-un mille euros (31.000 EUR), par apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles.

4) Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la société suite aux résolutions précédentes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000 LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize euros trente-et-un cents (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente-et-un mille euros (31.000 EUR), par apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles.

Les treize euros trente-et-un cents (13,31 EUR) ont été apportés par un versement en espèces, ci qui a été prouvé au notaire soussigné qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000 EUR), divisé en cent (100) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cent vingt-cinq euros (EUR 625).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, D. Braune, S. Mazzi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 janvier 2003, vol. 426, fol. 66, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 janvier 2003.

A. Weber.

(06549/236/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06551/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.550.

Les comptes annuels aux 30 juin 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 17, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(06421/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 49.896.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 décembre 2002, que l'assemblée a pris entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que le mandat des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance en date du lundi 25 mars 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Davide Murari, employé privé, L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Paolo Zappa, demeurant à Ranica (I), via Vespucci, 14.

Le mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

P. Zappa / D. Murari / S. Vandì

Président / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06436/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 49.896.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

(06444/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EAST PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.869.

L'assemblée générale annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 9 décembre 2002, a pris, entre autres, la résolution suivante:

L'assemblée prend acte que le mandat des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance en date du 18 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / M. Cottella

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06438/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EAST PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 72.869.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

(06445/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PROCAP WILTZ, Société Anonyme,

(anc. WINCAP S.A.).

Siège social: Luxembourg.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WINCAP S.A., ayant son siège social à Wiltz, Zone industrielle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Diekirch, section B sous le numéro 2.787, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 564 du 2 décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 741 du 15 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carla Louro, employée privée, demeurant à Niederranven.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora Di Cara-Pomponio, employée privé, demeurant à Bettembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq cent quatre-vingts (580) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à sept millions cent quatre-vingt-douze mille euros (EUR 7.192.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société de WINCAP S.A. en PROCAP WILTZ, avec effet au 1^{er} janvier 2003.

2.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Démission et nomination d'administrateurs.

4.- Reconduction de mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de WINCAP S.A. en PROCAP WILTZ, avec effet au 1^{er} janvier 2003 et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PROCAP WILTZ.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Arsène Cauwel de son mandat d'administrateur, avec effet à compter du 1^{er} décembre 2002 et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Hubert Gaasch, administrateur de sociétés, demeurant à B-2010 Anvers (Belgique), Acacialaan, 4;
- b) Monsieur Jean-Benoît Henckes, administrateur de sociétés, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), 7, rue de la Wachenaule.

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs PROCAP S.A. et UNICAP S.A. et du commissaire aux comptes INTERAUDIT S.A. actuellement en fonction et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Weber, C. Louro, F. Di Cara-Pomponio, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

M. Walch.

(90333/233/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

**PROCAP WILTZ, Société Anonyme,
(anc. WINCAP S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(90334/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

DIBELCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.550.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2002

Conformément aux pouvoirs reçus lors de l'assemblée générale du 30 avril 2002 le conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2002 a nommé ERNST & YOUNG comme réviseur des comptes de DIBELCO INTERNATIONAL S.A. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 17, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06425/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CHARLES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 39.197.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société CHARLES INVESTMENT S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06490/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SOMET (FAR EAST) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.857.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 21 mai 2002, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Danilo Arizzi, demeurant à Albino (Italie), Via Merisi.
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

P. Bouchoms / S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06434/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.648.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

(06446/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SAUBER METZLEREI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 56, rue de Remich.

R. C. Luxembourg B 69.825.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06448/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE INTERNATIONALE, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 34.338.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06449/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

INVEX FINANCIERA S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Panama under the denomination of INVEX FINANCIERA S.A., and having its registered office in Panama, Republic of Panama, incorporated under the laws of Panama by Memorandum and the Articles of Association dated September 18, 1997.

The meeting begins at four p.m., Mr Nicolas Schaeffer, attorney at law, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Claude Geiben, attorney at law, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

The meeting elects as scrutineer Mr Mario Da Silva, private employee, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the steering board that the 100,000 (one hundred thousand) shares with a par value of 1.- USD (one US dollar) each, representing the total issued capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the steering board, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Acceptance of the resignation of the present directors of the Company and discharge to be granted to them.

2.- Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of Panama nationality, to a company of Luxembourg nationality.

3.- Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of Panama nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Panama nationality.

4.- Abolition of different share classes.

5.- Fixation of the par value of the shares issued and to be issued by the Company in the share capital at two US dollars (2.- USD) each and exchange of any outstanding shares for new shares in a ratio of one (1) new share for two (2) old shares; cancellation of any old shares.

6.- Change of the name of the Company.

7.- Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of INVEX PROPERTIES S.A. and under the form of a «société anonyme».

8.- Confirmation of the establishment of the registered office at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

9.- Appointment of the Board of Directors and appointment of the Statutory Auditor.

10.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting accepts the resignation of the present Directors of the Company and, by special vote, gives them discharge for the execution of their mandates until this day.

Second resolution

The General Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of Panama nationality, to a company of Luxembourg nationality.

Third resolution

The General Meeting approves the opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Panama Company's financial statements as of November 30, 2002, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Panama nationality, without limitation, including any assets and liabilities previously belonging to the Company, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Panama nationality.

Said financial statements, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The general meeting resolves to abolish different share classes in order that any shares provide with immediate effect for right and title to the same patrimonial and extrapatrimonial rights, including the same voting rights in any occasion, and resolves that hence any former class A, class B and class C shares be of the same kind and value.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to change the par value of any shares issued and to be issued in the share capital and to fix the par value of the shares issued and to be issued by the Company in the share capital at two US dollars (2.- USD) each with immediate effect. Considering the foregoing, the General Meeting resolves to cancel any outstanding shares in order that they be null and void, and to exchange with immediate effect any outstanding shares for new shares in a ratio of one (1) new share for two (2) old shares.

Sixth resolution

The General Meeting resolves that the name of the Company shall be changed with immediate effect into INVEX PROPERTIES S.A.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a joint stock company («société anonyme»), as provided for under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of INVEX PROPERTIES S.A. and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

«Art. 1. Between any holder of shares shall exist a joint stock company («société anonyme») under the name of INVEX PROPERTIES S.A.

Art. 2. The Company shall exist for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred upon decision of the board of managers into any other location of the Municipality of Luxembourg-City, and into any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the board of managers. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

In any other circumstances, the transfer abroad of the registered offices of the Company and the change of its nationality can only be decided unanimously by all associates and bond owners.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of association.

Art. 4. The corporate object is to take participations, in any form and of any kind whatsoever, in Luxembourg or foreign commercial, industrial, financial enterprises and others, to acquire any securities and rights by means of participation, contribution, underwriting, firm taking, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner and further to acquire patents and trademarks and grant, licences, to manage and implement the same. It may borrow, even by means of bond issues or otherwise undergo indebtedness for the purpose of financing its business activity. It may also support and grant any financial assistance, loans, advances or guarantees for the benefit of enterprises in which it holds an interest.

The Company may even invest into any real estate related securities, or directly invest into any form of real estate, as it may perform any kind of services directly or indirectly related to the same investments.

The Company may perform any other kind of commercial, industrial or business in the field of real estate that may be necessary, or simply useful, to the accomplishment of its corporate object.

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred thousand US dollars (100,000.- USD), divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each.

The shares shall be registered and shall at any time remain under registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies.

The shares may be freely assigned in case of decease of any shareholder, to the benefit of the descendants and ascendants of the deceased shareholder in direct lineage, and to the benefit of sisters and brothers as well.

The shares may be freely transferred and assigned towards any companies or entities controlled by the shareholders.

In case one of the shareholders intends to assign part or all of his shares towards other persons than those indicated in the foregoing paragraphs or towards third persons, the existing shareholders have a pre-emption right in the proportion of the number of shares they hold in the share capital.

The pre-emption offer, containing the number of shares to be assigned, the name of the third assignee, the price, and the terms of payment, shall be notified by registered letter with receipt for delivery to the managers who shall duly inform the existing shareholders.

The offer can be validly withdrawn until final acceptance by the shareholders interested in the purchase.

The shareholders interested in the purchase have to notify the Board of Directors by registered letter against receipt for delivery within 30 (thirty days) beginning at the date of reception. The Board of Directors shall duly inform the shareholder who intends to sell his shares.

The shareholders interested in the purchase may accept to purchase the shares offered at the same price as offered by the third party intending to acquire.

The payment of the purchase price has to be paid on the date of transfer.

If existing shareholders have not exercised their pre-emption rights within the foregoing term, the shareholder wishing to assign his shares will be allowed to assign and transfer his shares to the third party indicated in the offer and according to the conditions notified to the Board of Directors in conformity with the foregoing provisions.

In case the pre-emption right is exercised by more than one shareholder, and unless otherwise agreed, it will be deemed exercised by the acquiring shareholders in proportion of the number of shares held by each of those shareholders, under the condition that all shares will be acquired.

The shareholders that will have exercised their pre-emption right will have the right to declare that they are willing to acquire any part of shares upon which no pre-emption right will have been exercised, in proportion to the shares held by them.

The shareholders interested in an acquisition may accept the price contained in the offer or declare, at their discretion, to the Board of Directors that they desire to have implemented the procedure of appraisal by a panel of experts.

In such latter case, and even if only one of the shareholders interested in the acquisition and having exercised his pre-emption rights so requests, the price is determined by a panel composed of three experts, where one of the experts is appointed by the party interested in the sale, within a period of 15 (fifteen) days beginning the day when the pre-emption right has been exercised, while the other expert is appointed by the other party, within a period of 15 (fifteen) days beginning the day of the appointment of the first expert by the party interested in the sale, or, jointly by the shareholders interested in the purchase and having exercised their pre-emption right. The third expert, who shall be vested with the function of president of the panel of experts, is appointed by the two experts so appointed, within 15 (fifteen) days beginning the day of the appointment of the second expert.

In case one of the parties does not proceed towards the appointment of an expert, and in case of disagreement on the nomination of the third expert, same expert shall be appointed by the president of the Luxembourg District Court, as provided for by the New Civil Procedure Code of the Grand Duchy of Luxembourg in arbitration matters.

The panel of experts determines the right price for the shares that are to be sold, at the date of the exercise of the pre-emption right or rights, on the basis of any elements that the parties may wish to submit, and on the basis of general accepted accounting principles (GAAP) as generally accepted in appraisal matters, taking into consideration the profits realised by the Company during the last three years.

The panel of experts delivers its appraisal within 90 (ninety) days beginning the day the third expert is appointed.

Notwithstanding the right to not accept the appraisal and to waive the pre-emption right, as provided for under the next paragraph, the appraisal definitely bounds the parties, without a right to appeal. Any costs and fees for proceedings and for the panel of experts shall be borne for one half by the seller and for one half by the buyer, or the buyers proportionally to the number of shares acquired by each one according to their exercised pre-emption right.

The party or the parties interested in the sale individually have the right to not accept the appraisal made by the panel of experts. In such case the party or the parties initially interested in the exercise of their pre-emption right, and not accepting the appraisal, have to notify the Board of Directors of such decision within 15 (fifteen) days after the appraisal has been delivered by the panel of experts. Such parties not accepting the appraisal will have to bear their part in any appraisal costs and expenses.

In such case the pre-emption is deemed to have been irrevocably waived by such parties, and such portion of shares can be freely sold to a third party, notwithstanding the right of the parties that have exercised their pre-emption right and accepted the appraisal, and notified the Board of Directors of their intention to purchase the portion of shares on which the pre-emption right has not been exercised, as provided for under paragraph fifteen of the present article, to purchase such shares.

The provisions of the present article shall also apply to the creation and assignment of any rights on shares, as well as the creation of any security or preferred rights on same shares.

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed by a number of Directors to be fixed by the shareholders. The minimum number of Directors shall be three and the maximum seven. The duration of their mandate shall not exceed six years.

The members of the Board of Directors shall appoint a president and a vice-president among themselves.

In case of decease, and cases of insanity or impeachment of any of the Directors, the Company will continue and be managed by the other Directors, in conformity of the provisions of the present Articles of association until the next meeting of the shareholders that shall proceed towards the nomination of a new Director. In such case the nomination of a new Director shall be resolved upon proposal of the majority of the remaining Directors.

In case of resignation of one or more of the Directors, the other Directors will be deemed to have resigned as well, effective the same date, so that all of the Directors will have to be re-elected by a General Meeting of shareholders. The Directors having resigned or deemed to have resigned, will hold their mandate for the purpose of convening a General Meeting and of running the day to day management of the Company until a new Board of Directors will be re-elected.

Art. 7. The members of the Board of Directors shall be vested with all powers to manage the Company and all duties that are not expressly attributed to the General Meeting of shareholders by the applicable laws or the present Articles of Association will fall within the competency of the Board of Directors.

Among others, the Board of Directors may compromise, transact, consent into waivers of claims and grant releases with or without payment.

Except where otherwise stated by the applicable laws or the present Articles of Association, any decisions relating to acts belonging to the day to day management of the Company shall be taken by the Board of Directors. Such decisions require a meeting of the Board of Directors and shall be taken under the form, quorum and majority conditions, as stated under Article 9.

The Company is bound towards third parties by the individual signature of the president or by the individual signature of any person so delegated by the Board of Directors.

Art. 8. All actions in court, whether the Company is plaintiff or defendant, are carried in the sole name of the Company represented by its Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors shall meet in any case the interest of the Company so requires. The Board of Directors is convened by the president, and in his absence by the vice-president or by two managing partners. The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. A proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, is permitted. In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. A Director may not represent more than one colleague a time.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the president has the casting vote.

A written decision, approved and signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors.

Art. 10. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 11. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year. Every year, on the thirty-first of December, the financial accounts shall be closed. The Board of Directors draws up the balance sheet and profit and loss accounts, and the exhibits to the financials.

Art. 12. The Board of Directors and the Auditors are each entitled to convene General Meetings of the shareholders, any time they deem this necessary. They are obliged to do so, in order that the General Meeting be held within a month's term, if shareholders representing at least one fifth of the share capital require in for a General Meeting to be held, by indicating the agenda.

The convening notices have to indicate the agenda.

The General Meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

Notwithstanding any powers given to the General Meeting by virtue of law, any acts of disposition of participations held by the Company, even if those directly belong to the implementation of the Company's object, require a prior authorisation by the General Meeting of the shareholders. Any repayment of the Company's financing granted by shareholders shall only be executed with the General Meeting's approval. Any vote on such a repayment transaction shall meet the approval of at least 60% (sixty percent) of the shareholders. The same quorum and majority conditions apply to any request for repayment.

Certified copies of the minutes of General Meetings are issued by the president, in his absence by the vice-president or two Directors.

Art. 13. Any shareholder is entitled to vote by himself or by proxy. Each share gives the right to one vote in any General Meeting.

Art. 14. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices within the Municipality of Luxembourg-City on the first Tuesday in the month of June at five p.m. If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day at the same time.

The Annual General Meeting is convened to approve the annual accounts and reports and to grant discharge to the corporate organs.

It decides on the allotment and the distribution of the net profits at a majority of shareholders. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve fund. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, but shall, however, be resumed until it is entirely reconstituted, if, at a certain moment and for any reason whatsoever, the reserve fund has been broken into.

The balance of the available profits is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors is authorised to pay interim dividends during the course of the fiscal year within the limits set forth by law.

Except where otherwise provided for by the present Articles of Association, the General Meetings passes resolutions under the quorum and majority conditions as set forth by the laws on commercial companies.

Art. 15. The law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.»

Transitory provisions

1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on January 1, 2002 in Panama, shall end on this same day of December 31, 2002.

2) The first annual General Meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2003.

Statement

1) Capital:

The undersigned notary certifies on basis of the balance sheet presented to him that the initial issued corporate capital of an amount of US 100,000.- (one hundred thousand US dollars) was fully subscribed and entirely paid in at the time of the continuation of the Company in Luxembourg.

2) Net asset value:

The net asset value of the Company transferred is estimated at US 100,000.-, as it results from a report drawn up on December 31st, 2002 by Mr Frédéric Goosse, réviseur d'entreprises in Luxembourg, in view of the transfer of the Company and which contains the following conclusions:

«Based on the verifications carried out as outlined before and on the assumptions as described above, nothing has come to our attention that would hinder us to consider that the value of the Company, is not at least USD 100,000 and nothing has come to our attention that would impair the transfer of the registered office of the Company in Luxembourg».

The report of Mr Goosse shall be signed together and remain attached to the present deed and presented with same deed to the registration formality.

Eighth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, with immediate effect.

Ninth resolution

The General Meeting sets the number of Directors at three and appoints members of the Board of Directors:

- a) Mr Mario Badinotti, businessman, born on the 15th of January 1920, residing in Lima (Peru),
- b) Mr Gianangelo Paolo Tizzoni, businessman, born on the 9th of November 1971, residing in Puerta Varas (Chile),
- c) Mr Carlo Andrea Badinotti, businessman, born on the 3rd of November 1963, residing in Milan (Italy).

Their mandate shall expire after the annual General Meeting of 2008.

Tenth resolution

The General Meeting sets the number of statutory Auditors at one and appoints as such:

Mr Riccardo Garbagnati, «dottore commercialista», born on the 31st of January 1961, residing in Milan (Italy), Viale Lazio 24.

His mandate shall expire after the annual General Meeting of 2008.

Valuation

For registration purposes the value of the Company transferred is estimated at ninety-five thousand nine hundred sixty-nine Euro and twenty-nine cents (95,969.29 EUR).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Panama sous la dénomination de INVEX FINANCIERA S.A., avec siège social à Panama, République du Panama, constituée sous le régime légal du Panama, en vertu du Memorandum et des statuts datés du 18 septembre 1997.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Schaeffer, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mario Da Silva, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de 1,- USD (un US dollar) chacune, représentant le capital total émis de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Acceptation de la démission des administrateurs actuels de la Société et décharge à leur donner.

2.- Transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité du Panama en société de nationalité luxembourgeoise.

3.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité du Panama, tout compris et rien excepté, restant la pro-

priété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité du Panama.

4.- Suppression des différentes classes d'actions.

5.- Fixation de la valeur nominale des actions émises et à émettre dans le capital de la Société à deux US dollars (2,- USD) chacune, avec échange de toutes actions émises contre des actions nouvelles suivant un ratio d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes; annulation de toutes actions anciennes.

6.- Changement de la dénomination sociale de la Société.

7.- Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de INVEX FINANCIERA S.A. et sous la forme d'une «société anonyme».

8.- Confirmation de l'établissement du siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

9.- Nomination d'un conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

10.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission présentée par tous les administrateurs actuels de la Société et, par vote spécial, leur confère décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité du Panama, en une société de nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société du droit du Panama, tel qu'établi à la date du 30 novembre 2002, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité du Panama, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité du Panama.

Ledit état financier, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'abolir les différentes classes d'actions, de façon à ce que toutes les actions confèrent avec effet immédiat les mêmes droits et prérogatives aux droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux, y compris les mêmes droits de vote en toutes occasions, et décide par conséquent que les précédentes actions de classe A, de classe B et de classes C sont dorénavant des actions de mêmes classe et valeur.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la valeur nominale de toutes actions émises et à émettre dans le capital actions et de fixer la valeur nominale des actions émises et à émettre par la Société dans son capital à deux US dollars (2,- USD) chacune avec effet immédiat. Considérant ce qui précède, l'Assemblée Générale décide d'annuler toutes actions émises de façon qu'elles soient nulles et sans valeur, et d'échanger avec effet immédiat toutes actions émises contre des actions nouvelles dans un rapport d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le nom de la Société avec effet immédiat en INVEX PROPERTIES S.A.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une «société anonyme», comme prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sous la dénomination de INVEX PROPERTIES S.A., et d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre tous les porteurs d'actions il existe une société anonyme sous la dénomination de INVEX PROPERTIES S.A.

Art. 2. La Société existe pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en toute autre localité de la Commune de Luxembourg-Ville sur décision du Conseil d'administration, et dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège, ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Conseil d'administration. Une telle mesure ne peut toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

En toutes autres circonstances le transfert du siège de la Société à l'étranger et le changement de sa nationalité peut uniquement être décidé à l'unanimité des actionnaires et obligataires.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. L'objet de la Société est d'acquérir des participations, quelles qu'en soient la forme ou la nature, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, et d'acquérir toutes valeurs ou droits par voie de participation, de contribution, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et par ailleurs d'acquérir des brevets et marques ainsi que de conférer des droits de licence, de gérer ou de mettre en valeur ces dernières.

Elle pourra emprunter, même par voie d'émissions d'emprunts obligataires, ou s'endetter autrement pour les besoins du financement de son activité sociale. Elle pourra aussi soutenir et supporter par toute forme d'assistance financière, par des prêts, des avances ou des garanties, les entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt.

La Société pourra même investir dans toutes valeurs en relation avec l'immobilier, ou même directement investir dans toute forme d'immobilier, comme elle pourra fournir toute forme de service directement ou indirectement liés aux mêmes investissements.

La Société pourra effectuer toutes sortes de transactions commerciales, industrielles, ou activité dans le secteur de l'immobilier qui pourra être nécessaire, ou simplement utile, et qui servent à accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille US dollars (100.000,- USD), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune.

Les actions sont sous la forme nominative et resteront toujours sous la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Les actions sont librement transmissibles pour cause de mort de tout actionnaire, en faveur des descendants ou ascendants en ligne directe, de même qu'aux frères et surs des actionnaires.

Les actions sont librement cessibles en faveur de sociétés ou autres entités contrôlées par les actionnaires existants.

Si un actionnaire a l'intention de transférer tout ou une partie de ses actions à des personnes autres que celles indiquées dans les alinéas qui précèdent ou à des tiers, les actionnaires existants ont un droit de préemption proportionnel à leur part dans le capital.

L'offre de préemption contenant l'indication du nombre de titres à céder, du nom du tiers cessionnaire, du prix, ainsi que des termes de paiement, doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au Conseil d'administration qui en informera les actionnaires existants.

L'offre pourra être valablement retirée avant acceptation finale par les actionnaires intéressés à l'achat.

Les actionnaires intéressés par l'achat doivent signaler leur intention par lettre recommandée avec accusé de réception au Conseil d'administration au plus tard dans les 30 (trente) jours à partir de la réception. Le Conseil d'administration aura la charge d'en informer dûment les actionnaires désirant céder leurs actions.

Les actionnaires intéressés par l'achat peuvent accepter d'acquérir les actions offertes au même prix que celui offert par la partie tierce intéressée à l'acquisition.

Le paiement du prix d'acquisition doit avoir lieu à la date du transfert.

Au cas où les actionnaires existants n'ont pas exercé leur droit de préemption endéans le prédit délai, l'actionnaire désireux de céder aura le droit de céder et de transférer ses actions à la partie tierce indiquée dans l'offre, en conformité avec les conditions telles que notifiées au Conseil d'Administration dans le respect des dispositions qui précèdent.

Au cas où le droit de préemption est exercé par plus d'un actionnaire, et sans préjudice d'arrangement contraire, il sera présumé exercé par les actionnaires cessionnaire dans la proportion du nombre d'actions détenu par ceux-ci, sous la condition que toutes les actions sont acquises.

Les actionnaires qui auront exercé leur droit de préemption auront le droit de déclarer qu'ils sont désireux d'acquérir toute partie des actions sur lesquelles un droit de préemption n'aura pas été exercé, dans la proportion des actions détenues par lui.

Les actionnaires intéressés à la cession pourront accepter le prix contenu dans l'offre ou déclarer, discrétionnairement, au Conseil d'administration qu'ils désirent voir débiter la procédure d'évaluation par un collège d'experts.

Dans ce dernier cas, et même dans le cas où seulement l'un des actionnaires intéressés à l'achat et ayant exercé son droit de préemption le demande, le prix est déterminé par un collège d'experts composé de trois membres, dont un membre est nommé par la partie intéressée à la vente dans un délai de 15 (quinze) jours à partir de l'exercice du droit de préemption, tandis que l'autre membre est nommé par l'autre partie, dans les 15 (quinze) jours suivant la nomination du premier expert par l'actionnaire intéressé ou, conjointement par les actionnaires intéressés à l'achat et ayant exercé leur droit de préemption. Le troisième membre, qui a la fonction de président du collège d'experts, est désigné par les deux experts déjà ainsi nommés, dans les 15 (quinze) jours à partir de la nomination du deuxième expert.

Au cas où l'une des parties ne procédera pas à la nomination d'un expert ainsi qu'en cas de désaccord sur la nomination du troisième expert, celui-ci est nommé par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, comme il est prévu par le Nouveau code de procédure civile en matière d'arbitrage.

Le collège d'experts détermine le juste prix des actions, objet de la vente, à la date de l'exercice du ou des droit(s) de préemption, sur base de tous les éléments que les parties auront droit de lui soumettre, ainsi que sur base des principes comptables (GAAP) généralement reconnus en matière de détermination de la valeur d'actions, en prenant en considération les bénéfices réalisés par la Société pendant les trois dernières années.

Le collège d'experts rend son évaluation au plus tard dans les 90 (quatre-vingt-dix) jours à partir de la nomination du troisième expert.

Sans préjudice quant au droit de ne pas accepter l'évaluation et de renoncer au droit de préemption, comme prévu à l'alinéa qui suit, l'évaluation lie définitivement les parties sans qu'un recours en appel ne soit possible. Tous les frais du collège et de procédure sont pour moitié à charge du vendeur et pour moitié à charge de l'acquéreur ou des acquéreurs proportionnellement aux actions achetées conformément à l'exercice de leurs droits de préemption.

La ou les partie(s) intéressée(s) à l'achat ont individuellement le droit de ne pas accepter l'évaluation émanant du collège d'experts. Dans ce cas la partie ou les parties intéressées dans l'exercice de leur droit de préemption et n'acceptant pas l'évaluation, doivent notifier cette décision au Conseil d'administration dans les 15 (quinze) jours après que l'évaluation aura été fournie par le collège d'experts. Les parties qui n'acceptent ainsi pas l'évaluation auront à supporter leur part dans les frais d'évaluation.

Dans ce cas le droit de préemption sera supposé avoir été définitivement abandonné par ces parties, et cette partie des actions pourra être librement transférée à une partie tierce, sans préjudice toutefois du droit des parties ayant exercé leur droit de préemption, ayant accepté l'évaluation, et ayant notifié leur intention au Conseil d'administration d'acquiescer toutes actions sur lequel le droit de préemption n'aura pas été valablement exercé, en conformité avec l'alinéa quinze de cet article, d'acquiescer ces actions.

Les dispositions du présent article sont également applicables à la constitution et à la cession de droits réels ou de jouissance sur les actions, de même qu'à la création de garanties, ainsi qu'aux droits préférentiels sur les mêmes actions.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'administration, le nombre des administrateurs étant à fixer par les actionnaires. Le nombre minimum des administrateurs est de trois et le maximum de sept. La durée de leur mandat n'excédera pas six ans.

Les administrateurs nomment un président et un vice-président parmi eux.

En cas de décès, et cas d'invalidité ou d'empêchement de l'un quelconque des administrateurs, la Société continuera et sera administrée par les autres administrateurs, en conformité avec les présents statuts jusqu'à la prochaine réunion des actionnaires, qui procédera à la nomination d'un nouvel administrateur. Dans un tel cas la nomination d'un nouvel administrateur aura lieu sur proposition de la majorité des autres administrateurs.

En cas de démission d'un ou de plusieurs administrateurs, les autres administrateurs seront réputés démissionnaires, avec effet à la même date, de façon à ce que les autres administrateurs devront être réélus par l'Assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs ayant démissionné ou réputés démissionnaires continueront à exercer leur mandat pour les besoins de la convocation d'une Assemblée générale des actionnaires et pour prendre soin de la gestion journalière de la Société jusqu'à la réélection d'un nouveau Conseil d'administration.

Art. 7. Les membres du Conseil d'Administration auront tous les pouvoirs de gérer la Société et toutes obligations non expressément attribuées à l'Assemblée générale des actionnaires par les lois applicables ou les présents statuts seront de sa compétence.

Le Conseil d'Administration pourra compromettre, transiger, consent à des renoncations de droits ou autrement abandonner des droits avec ou sans paiement.

Pour autant que les lois applicables ou les présents statuts ne prévoient pas le contraire, toute décision en relation avec des actes appartenant à la gestion journalière de la Société sera prise par le Conseil d'Administration. De telles décisions requièrent une réunion du Conseil d'Administration et seront à adopter sous les conditions de quorum et de majorité telles que prévues sous l'Article 9.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne déléguée à cette fin par le Conseil d'administration.

Art. 8. Toutes actions en justice, que la Société soit demanderesse ou défenderesse, seront introduites au nom de la Société seule représentée par son Conseil d'Administration.

Art. 9. Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Le Conseil d'Administration est convoqué par le président, et en son absence, par le vice-président ou deux administrateurs. Le Conseil d'administration peut valablement délibérer et agir si seulement la majorité de ses membres est présente ou représentée. Une procuration entre administrateurs, qui pourra être donnée par lettre, télégramme, télex ou télécopie, est admise. En cas d'urgence, les administrateurs pourront voter par lettres, télégrammes, télex ou télécopie. Un administrateur ne pourra pas représenter plus d'un de ses collègues à la fois.

Les résolutions requièrent le vote favorable de la majorité. En cas de partage des voix, le président a la voix prépondérante.

Une décision écrite, approuvée et signée par tous les membres du Conseil d'administration, aura le même effet qu'une décision prise par une réunion du Conseil d'administration.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles. Ils sont toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes seront arrêtés. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profit et pertes, ainsi que les annexes auxdits comptes.

Art. 12. Le Conseil d'Administration et les Commissaires sont tous en droit de convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires, à tout moment où ils le tiendront pour nécessaire. Ils sont obligés à le faire, et de façon à ce que l'Assemblée Générale se tienne endéans le mois, lorsque des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social requièrent la tenue d'une Assemblée Générale, en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations contiendront l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Nonobstant tous les droits qui sont conférés à l'Assemblée Générale des actionnaires par la loi, tous actes de disposition de participations détenues par la Société, mêmes celles qui font directement partie de la réalisation de l'objet social de la Société, sont conditionnées par une autorisation préalable par l'Assemblée Générale des actionnaires. Tout remboursement d'avances actionnaires accordées à la Société ne pourront être effectués qu'avec l'accord préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires. Tout accord sur une telle transaction de remboursement nécessiteront l'approbation par une majorité d'au moins 60% (soixante pour cent) des actions. Les mêmes conditions de quorum et de majorité s'appliqueront à toute demande de remboursement.

Des copies certifiées conformes des procès-verbaux des Assemblées Générales sont délivrées par le président, et en son absence par le vice-président ou deux administrateurs.

Art. 13. Tout actionnaire a le droit de voter par lui même ou par procuration. Toute action donne droit à un vote lors de l'Assemblée Générale.

Art. 14. L'Assemblée Générale sera tenue à Luxembourg au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, dans la Municipalité de Luxembourg-ville, le premier mardi du mois de juin à dix-sept heures de l'après-midi. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

L'Assemblée Générale est convoquée afin d'approuver les comptes annuels et rapports et afin d'accorder décharge aux organes sociaux.

Elle décide sur l'affectation et la distribution des bénéfices nets de la Société à la majorité des votes. Des profits nets de la Société il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) et affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire quand la réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, mais, redeviendra toutefois obligatoire de façon à ce qu'elle soit entièrement constituée, lorsqu'à un certain moment elle aura, pour quelque raison que ce soit, été entamée.

La balance des produits disponibles est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au paiement de dividendes intérimaires endéans l'année sociale dans les limites prévues par la loi.

Excepté dans les cas où les présents statuts prévoient le contraire, l'Assemblée Générale adopte ses résolutions sous les conditions de quorum et de majorité telles que prévues dans les lois sur les sociétés commerciales.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} janvier 2002 à Panama, se terminera ce même 31 décembre 2002.

2) La première Assemblée Générale annuelle des actionnaires sous régime le légal luxembourgeois se tiendra en 2003.

Déclaration

1) Capital:

Le notaire soussigné certifie sur base de l'état financier lui présenté que le capital social initial de 100.000,- USD (cent mille US dollars) a été entièrement souscrit et totalement libéré lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

2) Actif net:

La valeur de l'actif net de la Société transférée est estimée 100.000,- USD, ainsi qu'il résulte d'un rapport dressé le 31 décembre 2002 par Monsieur Frédéric Goosse, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en vue du transfert de la Société et qui contient les conclusions suivantes:

«Based on the verifications carried out as outlined before and on the assumptions as described above, nothing has come to our attention that would hinder us to consider that the value of the Company, is not at least USD 100,000 and nothing has come to our attention that would impair the transfer of the registered office of the Company in Luxembourg».

Le rapport de Mr Goosse sera signé et restera, après signature par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, avec effet immédiat.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs à trois et appelle aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Mario Badinotti, homme d'affaires, né le 15 janvier 1920, résidant à Lima (Peru),
- b) Monsieur Gianangelo Paolo Tizzoni, homme d'affaires, né le 9 novembre 1971, résidant à Puerta Varas (Chile),
- c) Monsieur Carlo Andrea Badinotti, homme d'affaires, né le 3 novembre 1963, résidant à Milan (Italie).

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de l'année 2008.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des commissaires à un et appelle aux fonctions de commissaire:

Monsieur Riccardo Garbagnati, «dottore commercialista», né le 31 janvier 1961, résidant à Milan (Italie), Viale Lazio 24.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de l'année 2008.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la valeur de la Société transférée est évaluée à quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-neuf euros et vingt-neuf cents (95.969,29 EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, C. Geiben, M. Da Silva, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 47, case 8. – Reçu 959,69 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

M. Weinandy.

(06680/230/586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

DeaSat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société dénommée DeAgostini INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, ici représentée par Madame Concetta Demarinis, épouse Santoiemma, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 13 janvier 2003.

2. Mr Marco Sterzi, conseil économique, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

La prédite procuration, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de DeaSat S.A. (ci-après: «LuxCo» ou «La Société»).

Art. 2.

2.1 Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

2.2 Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu de la municipalité par décision du conseil d'administration.

2.3 La société pourra créer des succursales ou d'autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation définitive de ces circonstances anormales.

2.5 Toutefois, cette décision ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe exécutif social le plus approprié pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1 La société a pour objet:

a) l'acquisition, la participation, le financement, la gestion et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute société ou entreprise, indistinctement de sa nature juridique, tant dans une société luxembourgeoise qu'étrangère, ainsi que la gestion, le contrôle, le développement et la vente ou tout autre moyen d'écouler ces participations;

b) en rapport avec l'activité décrite au point (a) ci-dessus, réunir des fonds au moyen de titres de placements, d'emprunts bancaires, d'émission d'obligations et d'autres types de billets à ordre;

c) le cas échéant, investir des valeurs disponibles dans des investissements se composant de bons du Trésor émis par les États membres de l'Union Européenne ou le Département du Trésor des États-Unis.

4.2 La société peut réaliser toute opération qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de son objet social, à la condition que cette opération constitue une opération autorisée aux sociétés luxembourgeoises en vertu de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi sur les sociétés»); à la condition que la société ne soit pas autorisée à réaliser des opérations qui assimileraient la société à une «institution financière» au regard du droit luxembourgeois en vigueur.

Titre II. - Capital social, Actions, Droits de distribution et de Liquidation, Transfert des actions, Inscription

Art. 5.

5.1 Le capital social émis et souscrit de la société est fixé à 31.000 euros (le «Capital social émis et souscrit»). Il est divisé en 3.100 actions ordinaires A («Actions A»), d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune, représentant un montant de capital social total de 31.000 euros intégralement libérés (le «Montant souscrit des actions A»).

5.2 Le capital social autorisé de la société est de 30.000.000 d'euros.

5.3 Le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre d'autres actions A et B dépassant le capital social émis et souscrit, jusqu'à concurrence du capital social autorisé avec ou sans prime d'émission, de façon à élever le capital total de la société jusqu'au total du capital social autorisé en entier ou en partie, le cas échéant, et à sa discrétion, peut déterminer et accepter avec le pouvoir express de limiter ou/et supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires des souscriptions pour ces actions A et B et leur prime d'émission respective pour une période ne dépassant pas un mois à partir de la date du présent acte. La période en question peut être prolongée à la suite d'une décision des actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée générale des actionnaires») le cas échéant, selon les dispositions relatives à la modification des présents statuts.

5.4 Outre le montant souscrit des actions A et le montant souscrit des Actions B (le cas échéant), il peut y avoir la création d'un compte «prime d'émission», dans lequel toute prime payée sur chaque action en plus de la valeur nominale est transférée (la «Prime»). Le montant dudit compte prime d'émission peut être utilisé afin de prévoir le paiement de toute action que la société pourrait racheter à son/ses actionnaire(s), afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des actionnaires. Le montant souscrit des actions A et le montant souscrit des actions B et les primes correspondantes et tout autre placement en actions respectif (le cas échéant) réalisé par les actionnaires A et/ou les actionnaires B seront respectivement dénommés ci-après le «Capital de Classe A» et le «Capital de Classe B».

5.5 Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actions de la société (le «Registre»), sous la responsabilité du conseil d'administration, ou d'un mandataire désigné à cet effet, et le registre renfermera les copies certifiées de l'acte constitutif de LuxCo ainsi que toute modification s'y rapportant, le nom de chaque actionnaire de la société, son adresse y compris son pays de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues et la catégorie s'y rapportant, le montant payé, la date d'entrée de chaque actionnaire au registre et la date à laquelle l'actionnaire a cessé d'être membre.

5.6 Le conseil d'administration acceptera et demandera au mandataire désigné à cet effet d'inscrire au registre tout transfert effectué en conformité avec les lois en vigueur aux Luxembourg et les présents articles. Chaque transfert d'actions (y compris, mais sans limitation, la vente, la cession, le transfert, le gage, l'apport, la fusion, l'essaimage, la liquidation ou la dissolution) sera effectué suivant une déclaration de transfert écrite, qui sera ensuite inscrite au registre, après avoir été préalablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant les mandats appropriés pour agir de la sorte, et par le conseil d'administration. La société peut accepter, et inscrire au registre, tout transfert résultant de la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

5.7 Chaque actionnaire doit fournir à la société une adresse à laquelle il sera possible d'envoyer l'ensemble des avis et des annonces de la société, du conseil d'administration ou des autres actionnaires. Cette adresse sera également inscrite au registre. Chaque actionnaire est en droit, à tout moment, de changer l'adresse le concernant et qui est reprise au registre, par notification envoyée par écrit au siège social de la société et, dans le cas où l'adresse du siège social diffère de celle du principal établissement, également par notification par écrit envoyée au principal établissement ou à toute autre adresse déterminée par le conseil d'administration ou toute autre personne déléguée à cet effet. Les actionnaires qui ne fournissent pas d'adresse se voient attribuer l'adresse du siège social de la société ou une autre adresse déterminée par la société, jusqu'au moment où ils communiquent une autre adresse à la société.

5.8 La société émettra des certificats représentant une action unique ou deux ou plusieurs actions.

5.9 La société peut racheter ses propres actions, dans les limites et aux conditions prévues par la loi.

Art. 6.

6.1 Les détenteurs des actions A sont dénommés les «Actionnaires A» et les détenteurs des actions B sont dénommés les «Actionnaires B». Les actionnaires A et les actionnaires B sont dénommés collectivement l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires».

6.2 Sauf stipulation contraire contenue dans une quelconque disposition («Article» ou, au pluriel, «Clauses») des présents statuts («Articles» ou «Statuts») les actions A et les actions B se verront attribuer les mêmes droits.

Chaque action A et chaque action B donne droit à un vote.

6.3 Lorsque les actions sont souscrites, leur valeur nominale sera payée immédiatement avec n'importe quelle prime.

6.4 Le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales en vigueur.

Art. 7.

7.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, détermine la date et le montant de la distribution telle que définie au titre des présentes, à condition que dans tous les cas la distribution ait lieu uniquement (i) après avoir remboursé intégralement toute Dette en Souffrance de la société telle que définie au titre des présentes et tout intérêt ou autre montant éventuellement cumulé, et (ii) en respectant l'ordre de priorité suivant:

- a) premièrement, les détenteurs d'actions A, jusqu'au moment où le montant total qui a été distribué en rapport avec ces actions A est égal au capital de classe A plus le remboursement prioritaire A tel que défini au titre des présentes;
- b) deuxièmement, les détenteurs d'actions B, jusqu'au moment où le montant total qui a été distribué en rapport avec ces actions B est égal au capital de classe B plus le remboursement prioritaire B tel que défini au titre des présentes;
- c) enfin 100% du montant total résiduel sera distribué aux détenteurs d'actions A à un taux de 80% et aux détenteurs d'actions B à un taux de 20%.

Il est entendu que toute distribution effectuée à n'importe quel moment en faveur des détenteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B sera prise en considération afin de vérifier le paiement effectif des montants mentionnés aux points a), b), c) ci-dessus et que toute distribution antérieure devra avoir été effectuée en tant que paiement des montants ci-dessus.

7.2 Sans préjudice des prescriptions de l'article 17 ci-dessous, il est stipulé que (i) les produits résultant de la liquidation sont distribués uniquement après avoir remboursé intégralement les dettes en souffrance de la société et tout intérêt ou autre montant éventuellement cumulé, et (ii) que les actifs de la société (y compris les produits en résultant) en cas de liquidation seront distribués selon l'ordre de priorité suivant:

- a) premièrement, les détenteurs d'actions A, jusqu'au moment où le montant total qui a été distribué en rapport avec ces actions A est égal au Capital de classe A plus le remboursement prioritaire A tel que défini ci-dessous;
- b) deuxièmement, les détenteurs d'actions B, jusqu'au moment où le montant total qui a été distribué en rapport avec ces actions B est égal au Capital de classe B plus le remboursement prioritaire B;
- c) enfin 100% du montant total résiduel sera distribué aux détenteurs d'actions A à un taux de 80% et aux détenteurs d'actions B à un taux de 20%;

à condition que, aux fins de cet ordre de priorité, toute distribution antérieure effectuée en ce qui concerne une action relevant de l'Article 7.1 ait été réalisée en tant que produit de liquidation au sens du présent Article 7.2.

7.3 Aux fins du présent Article 7, les termes suivants signifient:

a) «Distribution»: toute distribution effectuée par la société sur la base des gains distribuables (y compris par le biais de la distribution des dividendes) ou par remboursement/compensation du capital et/ou de la prime d'émission d'actions, ou au moyen du rachat des actions émises;

b) «Remboursement prioritaire A»: en rapport avec n'importe quel montant distribué afin de payer le capital de classe A au sens des articles 7.1(a) ou 7.2(a) ci-dessus, une somme égale à un revenu composé annuellement de douze pour cent (12%) sur ce montant calculé depuis la date à laquelle le placement en actions est effectué jusqu'à la date à laquelle la distribution correspondante a lieu, et «Remboursement prioritaire B»: en rapport avec n'importe quel montant distribué afin de rembourser le capital de classe B au sens des articles 7.1(a) ou 7.2(a) ci-dessus, une somme égale à un revenu composé annuellement de douze pour cent (12%) sur ce montant calculé depuis la date à laquelle le placement en actions est effectué jusqu'à la date à laquelle la distribution correspondante a lieu;

c) «Dettes en souffrance»: tout financement par emprunt, le cas échéant, accordé à la société, ou tout refinancement de ce financement par emprunt, en vue de permettre à LuxCo de respecter ses obligations en matière de paiement, liées à des investissements, plus le prêt des actionnaires (y compris des prêts prorogés par des actionnaires en tant que résultat du paiement différé d'une partie du prix des investissements ou le paiement en souffrance à effectuer en faveur des actionnaires de la catégorie A ou la catégorie B en priorité lors de chaque distribution (à condition que ces paiements soient effectués conformément aux décisions particulières prises par le conseil d'administration ou l'assemblée générale des actionnaires).

Titre III.- Administration

Art. 8.

8.1 La société est administrée par un conseil d'Administration (le «Conseil d'administration») composé au moins de cinq (5) membres (chacun appelé «Administrateur»), nommés, pour une période ne dépassant pas cinq années, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les destituer en tout temps, sous réserve de et conformément à la Loi sur les sociétés. Le nombre d'administrateurs membres du conseil d'administration peut être augmenté sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, qui précisera également la méthode permettant d'élire les nouveaux administrateurs.

8.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les membres du conseil d'administration en veillant à ce que l'on choisisse:

(i) quatre (4) administrateurs parmi une liste de personnes proposées par les actionnaires représentant la majorité des actions A («Administrateurs A»);

(ii) un (1) administrateur parmi une liste de personnes proposées par les actionnaires représentant les actions B («Administrateur B»);

tout administrateur supplémentaire requis suite à une augmentation du nombre des membres du conseil doit être nommé en fonction de ce qui est précisé dans la décision ayant entraîné cette augmentation, à condition que les pouvoirs garantis à l'administrateur B aux termes des présents soient maintenus en dépit de toute augmentation du nombre des membres du conseil d'administration.

8.3 Nonobstant les dispositions des Articles 8.1 et 8.2 ci-dessus, tant qu'aucune action B n'est émise, le Conseil d'administration sera composé de trois (3) administrateurs A.

8.4 Sous réserve de l'article 8.1 ci-dessus, et après autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration a les pleins pouvoirs pour désigner le directeur général (le «Directeur Général») parmi la majorité des administrateurs A, ainsi que révoquer le directeur général. Cette nomination ou révocation est décidée à la majorité simple des votants du conseil d'administration. Sous réserve de toute restriction prévue dans les présents statuts, et du contrôle global du conseil d'administration et de toute instruction donnée et de toute restriction imposée par le conseil d'administration le cas échéant, le directeur général de LuxCo est entièrement responsable et a pleine autorité concer-

nant les opérations quotidiennes et la gestion de LuxCo et la mise en oeuvre des décisions du conseil d'administration, ainsi que les décisions des assemblées générales des actionnaires.

Sur proposition du directeur général et sous réserve d'une décision du Conseil d'administration, le directeur général peut se voir adjoindre d'autres membres de la direction, dont la désignation, l'autorité, la délégation, les pouvoirs, le mandat et la rémunération sont déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration accorde au directeur général la délégation appropriée de pouvoirs afin qu'il/elle puisse assumer ses tâches et ses responsabilités.

8.5 Le mandat et la rémunération des administrateurs, y compris ceux du directeur général, sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9.

9.1 Le conseil d'administration élit un président du conseil d'administration (le «Président du conseil») parmi les administrateurs A. Le président du conseil d'administration préside les réunions du conseil d'administration et est chargé de convoquer les réunions du conseil d'administration et de l'envoi des courriers s'y rapportant. En l'absence de l'administrateur habilité à agir en tant que président du conseil d'administration à l'occasion d'une réunion du conseil d'administration, (i) le président du conseil d'administration de cette réunion est l'administrateur qui est nommé par la majorité des administrateurs présents à cette réunion et (ii) le conseil d'administration peut valablement continuer à agir.

9.2 Aucune résolution du conseil n'est valablement adoptée à une réunion du conseil d'administration tant que le quorum n'est pas atteint ou représenté lors de cette réunion du conseil d'administration. Il faut qu'un quorum soit atteint ou représenté si au moins une majorité des administrateurs de la société est présente ou représentée.

9.3 Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone et vidéoconférence ou à l'aide d'appareils de communication du même genre qui permettent aux personnes participant à l'assemblée d'entendre et de parler avec les autres personnes. Ce style de participation à une réunion constitue la présence en personne à la réunion, à condition que toutes les actions approuvées par les administrateurs à ce genre de réunion soient consignées par écrit sous la forme d'un procès-verbal rédigé par le président du conseil d'administration. En cas de réunion par téléphone et vidéoconférence (ou des équipements de communication du même genre), le procès-verbal de l'assemblée est signé par la suite (soit l'original ou la télécopie) par tous les administrateurs physiquement présents à l'assemblée.

9.4 Des résolutions signées par toutes membres du Conseil d'Administration auront la même validité que les décisions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'administration.

9.5 Le conseil d'administration se réunit régulièrement, au moins une fois par trimestre, au lieu et à la date déterminés par le conseil d'administration. Des réunions extraordinaires du conseil d'administration peuvent être convoquées à tout moment par le président du conseil d'administration ou sur demande d'au moins deux administrateurs, ou sur demande des actionnaires à chaque fois qu'ils le jugent nécessaire ou souhaitable ou lorsqu'il faut approuver n'importe quel sujet du ressort des actionnaires conformément à la Loi sur les sociétés ou les présents articles. Sauf indication contraire déterminée par le conseil d'administration, toutes les réunions extraordinaires et ordinaires du conseil d'administration ont lieu au siège social de la société.

9.6 Une notification par écrit dans laquelle est mentionnée la réunion ordinaire ou extraordinaire du conseil d'administration doit être envoyée par la société dans un délai de cinq jours ouvrables au moins (5) (ce qui signifie n'importe quel jour, à l'exception du samedi ou du dimanche, durant lequel les banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg) avant la date de cette réunion.

9.7 La notification écrite et un ordre du jour détaillé, sont envoyés à chaque administrateur, ainsi que les documents pertinents concernant les points de l'ordre du jour et qui nécessitent une action du conseil d'administration, afin d'informer de manière appropriée les administrateurs sur les sujets qui sont abordés par le conseil d'administration. L'administrateur désirant insérer un sujet à l'ordre du jour de n'importe quelle réunion du conseil d'administration peut le faire à condition de le communiquer au président du conseil d'administration suffisamment à l'avance par rapport à la réunion afin de pouvoir l'insérer effectivement dans l'ordre du jour, et par conséquent communiquer à tous les administrateurs dans un délai minimum de cinq (5) jours ouvrables (tel que défini à l'Article 9.6) à l'avance les informations se rapportant à ces points.

9.8 Les décisions prises par le conseil d'administration requièrent l'approbation de la majorité simple des administrateurs en fonction.

Nonobstant ce qui précède, les décisions suivantes requièrent (i) le vote favorable de la majorité des administrateurs et (ii) le vote favorable ou l'abstention de l'administrateur B, s'il est en fonction:

a) toute opération ayant lieu directement ou indirectement entre la société, d'une part, et n'importe quel administrateur, actionnaire ou société contrôlant ou contrôlée par ou faisant l'objet du même contrôle que cet actionnaire, d'autre part;

b) toute acquisition d'actions autres que les action d'EUTELSAT S.A., société de droit français, dont le siège social est sis à 70 Rue Ballard, 75015 Paris (France) et toute acquisition d'entreprises;

c) les convocations de l'assemblée des actionnaires de LuxCo requérant la majorité qualifiée conformément aux dispositions de l'Article 14.5;

d) des frais d'exploitation et des coûts extraordinaires dont le montant diffère de plus de trente pour cent (30%) par rapport aux montants correspondants tels qu'ils sont définis dans le tableau de trésorerie de la société;

e) tout changement au niveau des politiques comptables de LuxCo, à l'exclusion des ce imposé par la Loi;

f) tout endettement financier supplémentaire;

g) toute modification apportée au tableau de trésorerie de la société.

Art. 10.

10.1 Le conseil d'administration est compétent pour toute matière concernant la gestion de LuxCo.

10.2 Tous les pouvoirs non prévus expressément par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration, qui peut déléguer une partie de ses pouvoirs au directeur général.

Art. 11. La société est engagée en toute circonstance par les signatures de deux (2) administrateurs. Elle peut également être engagée par la signature individuelle de chaque administrateur, y compris celle du directeur général, uniquement s'il est dûment délégué à cet effet par le conseil d'administration et dans les limites prévues par l'instrument de délégation. Le conseil d'administration peut uniquement déléguer l'attribution de signer au nom de la société à un maximum de trois (3) administrateurs.

Art. 12. Tout litige impliquant la société en tant que partie défenderesse ou demanderesse sera traité au nom seul de la société.

Titre IV. - Contrôle

Art. 13. La société est contrôlée par un (1) réviseur d'entreprise nommé parmi les partenaires d'un cabinet de réviseurs d'entreprise à réputation internationale, désigné par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe sa rémunération, ainsi que le mandat de ses fonctions, qui ne doit pas dépasser 6 années mais peut être renouvelable.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires**Art. 14.**

14.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la société le premier jour ouvrable du mois de mars. Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le jour ouvrable suivant (comme défini à l'Article 9.6).

14.2 Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées à tout moment par le président du conseil d'administration, ou en cas d'empêchement du président, par le directeur général, à la demande de n'importe quel actionnaire, à chaque fois que cela est estimé nécessaire ou souhaitable.

14.3 L'assemblée des actionnaires est légalement convoquée par l'envoi d'une convocation à l'assemblée (la «convocation»).

14.4 Le lieu, la date et l'heure de chaque assemblée des actionnaires sera cette requise par la Loi sur les sociétés.

14.5 Les assemblées des actionnaires seront valablement adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple, ou à toute autre majorité requise dans le cadre de la Loi sur les sociétés, du capital social avec droit de vote émis et en circulation (présent ou dûment représenté) de la société.

Nonobstant ce qui précède, les décisions suivantes requièrent (i) le vote favorable de la majorité des actions présentées ou représentées, sous réserve des limites prévues par la Loi et (ii) le vote favorable ou l'abstention du détenteur des actions B;

a) Augmentation de capital au moyen de l'émission de capitaux propres ou de tout autre instrument donnant accès au capital social de la société;

b) émission de titres de créances;

c) fusions, scissions et autres démembrements de la société;

d) modifications apportées aux présents statuts;

e) nouveaux investissements;

f) nomination du réviseur d'entreprise.

14.6 Chaque action de type A et de type B donne droit à un vote lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Exercice social, Répartition des bénéfices**Art. 15.**

15.1 L'exercice social de la société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Des bénéfices nets, tels qu'ils résultent du bilan annuel dûment approuvé conformément aux dispositions légales et aux présents articles, cinq pour cent (5,00%) sont prélevés pour la constitution du fonds de réserve prescrit par la loi; ce prélèvement cesse d'être obligatoire quant cette réserve atteint dix pour cent (10,00%) du capital de la société, mais il doit reprendre cours jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à tout moment et quelle qu'en soit la raison, elle a été utilisée.

15.3 Le solde est distribué aux actionnaires, selon la décision prise conformément à l'article Article 7.1.

Art. 16. Sans préjudice des prescriptions de la Loi sur les sociétés des dividendes provisoires peuvent être distribués uniquement par l'assemblée générale des actionnaires et à la condition que les dispositions de l'Article 7.1 aient été satisfaites.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation**Art. 17.**

17.1 La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration conformément aux stipulations obligatoires de la Loi sur les sociétés.

17.2 En cas de dissolution de la société, la liquidation est menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leur rémunération.

17.3 Les liquidateurs assurent la distribution des produits de la liquidation conformément à la loi en vigueur et à l'article 7.2 ci-dessus.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 18. Toute matière non réglée expressément par les présents statuts doit être interprétée conformément à la Loi sur les sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2003.
La première assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable du mois de mars 2004.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux trois mille cents actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) La Société DeAgostini INVEST S.A., préqualifiée	3.099
2) M. Marco Sterzi, préqualifié	1
Total: trois mille cents actions	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 5.420,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Freddy Thyès, consultant, demeurant à Luxembourg,
 - b) Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
 - c) Monsieur Nicolas Worth, expert comptable, demeurant à Luxembourg.
3. Monsieur Oreste Severgnini, auditor accountant, demeurant à Milan, 9, Via Camperio, a été appelé aux fonctions de commissaire.
4. Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2004;
5. Le mandat du commissaire est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2004;
6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
7. Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 18, Avenue de la Porte-Neuve.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise / Follows the English translation:

In the year two thousand three, on January the 14th.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City.

There appeared:

1. La société de droit luxembourgeois dénommée DeAgostini INVEST S.A., with resgistred office in Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, represented by Miss Concetta Demarinis-Santoiemma, employee, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, pursuant to a proxy given on the 13th of January 2003, which proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
2. Mr Marco Sterzi, conseil économique, residing in Luxembourg, 18, Avenue de la Porte-Neuve.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Purpose

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of DeaSat S.A. (hereinafter: «LuxCo» or «Company»).

Art. 2.

2.2 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the Board of Directors.

2.3 The Company may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 If extraordinary political, social or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity of the Company at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

2.5 Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1 The purposes of the Company are:

a) to obtain, to participate in, to finance, to manage and to take an interest in any way whatsoever in other companies and enterprises, of whatever kind, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control, development, sale or any other way to dispose of such participating interests;

b) in connection with the activity contemplated in (a) above to raise money by securities, bank loans, the issue of bonds and other kinds of promissory notes;

c) to invest any cash that may be available from time to time in investments consisting of treasury bonds issued by European Union Member States or the United States Treasury Department.

4.2 The Company may enter into any transaction that it considers necessary or useful to carry out or develop its business purpose, in accordance with the provisions of the act of 10th August, 1915 on commercial companies (such act, as amended, the «Company Act»); provided that the Company shall not be permitted to enter into any transaction that would cause it to be treated as a «financial institution» for the purposes of applicable Luxembourg law.

Title II. - Capital, Shares, Distribution and Liquidation rights, Transfer of shares, Registration

Art. 5.

5.1 The Company has an issued and subscribed share capital of Euro 31,000 (the «Issued and Subscribed Share Capital») divided into 3,100 A common shares («A shares»), with a par value of Euro 10.00 per share, representing a total amount of Euro 31,000.00 fully paid-up (the «A shares Subscribed Amount»).

5.2 The Company has an authorised share capital of Euro 30,000,000.-.

5.3 The Board of Directors, is hereby authorised to issue further A shares and B shares exceeding the Issued and Subscribed Share Capital and up to the Authorised Share Capital with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total of the Authorised Share capital in whole or part from time to time as in its discretion may determine and to accept subscriptions for such A shares and B shares and their respective share premium with the express authority to cancel or limite the preferential subscription right of the former shareholders for a period not exceeding one month running from the date of the present deed. The period in question may be extended by a resolution of the Shareholders in a general shareholders meeting (the «Shareholders' General Meeting») from time to time, in the manner required for amendment of these Articles of Association.

5.4 In addition to the A shares Subscribed Amount and the B shares Subscribed Amount (if any), there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred (the «Premium»). The amount of said premium may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realised losses or net unrealised depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the Shareholders. The A shares Subscribed Amount and the B shares Subscribed Amount and the relevant Premiums and any further respective equity investment (if any) made by the A Shareholders and/or the B Shareholders shall be hereafter referred to, respectively, as the «Class A Principal Amount» and the «Class B Principal Amount».

5.5 All issued shares shall be registered in the Company's share register (the «Register»), under the responsibility of the Board of Directors, or an attorney designated for such purpose, and the Register shall contain the certified copies of the deed of incorporation of LuxCo together with any amendments thereto, the name of each Shareholder of the Company, its address including its country of residence or elected domicile, the number of shares and the relevant Class held by it, the amount paid, the date on which each Shareholder was entered into the Register and the date at which any Shareholder ceased to be a member.

5.6 The Board of Directors shall accept and cause an attorney designated for such purpose to enter into the Register any transfer effected in accordance with Luxembourg applicable laws and these Articles. Every transfer of shares (including but not limited to the sale, assignment, transfer, pledge, contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution) shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore, and by the Board of Directors. The Company may accept, and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

5.7 Every Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company, the Board of Directors or other Shareholders may be sent. Such address will also be entered in the Register. Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the registered office of the Company and, for so long as the registered office and principal place of business are not the same address, also by written notification to the principal place of business or to such other address as may be set by the Board of Directors or by any person delegated to it. Shareholders who fail to provide an address shall be deemed to have their address at the registered office of the Company or at such other address as the Company may determine, until they provide another address to the Company.

5.8 The Company shall issue certificates representing either a single share or two or more shares.

5.9 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 6.

6.1 The holders of A shares are referred to as the «A Shareholders» and the holders of B shares are referred to as the «B Shareholders». A Shareholders and B Shareholders are collectively referred to as the «Shareholder» or «Shareholders».

6.2 Unless otherwise provided for in any provision («Article» or, if plural, «Clauses») of these Articles of Association («Articles» or «Statutes») the A shares and the B shares shall have the same rights.

Each A share and each B share shall be entitled to cast one vote.

6.3 When shares are subscribed for, their par value shall be immediately paid up together with any premium.

6.4 The subscribed share capital may be increased or reduced in compliance with applicable legal requirements.

Art. 7.

7.1 The Shareholders' General Meeting, upon proposal of the Board of Directors, shall determine the timing and amount of any Distribution as defined hereunder, provided in any case that any Distribution will be made only (i) after any and all Outstanding Debt of the Company as defined hereunder and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid, and (ii) in the following order of priority:

a) first, to the holders of A shares, until the total amount that has been distributed in respect of such A shares is equal to the Class A Principal Amount plus the A Preferential Return as defined hereunder;

b) second, to the holders of B shares, until the total amount that has been distributed in respect of such B shares is equal to the Class B Principal Amount plus the B Preferential Return as defined hereunder;

c) finally 100% of the residual total amount will be distributed to the holders of the A shares at the rate of 80% and to the holders of the B shares at the rate of 20%.

It is understood that any Distribution made at any time to the holders of A shares and B shares will be taken into consideration in order to check whether the amounts as per letters a), b), c) above have been paid and any prior Distribution made shall be deemed to have been made as part of the payment of the above amounts.

7.2 Without prejudice to the provisions under Article 17 below, it is provided that (i) any liquidation proceeds will be distributed only after any and all other Outstanding Debt of the Company and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid, and (ii) the assets of the Company (including any proceeds thereof) upon liquidation will be distributed in the following order of priority:

a) first, to the holders of A shares until the total amount that has been distributed in respect of such A shares is equal to the Class A Principal Amount plus the A Preferential Return as defined below;

b) second, to the holders of B shares, until the total amount that has been distributed in respect of such B shares is equal to the Class B Principal Amount plus the B Preferential Return;

c) finally, 100% of the residual total amount will be distributed to the holders of the A shares at the rate of 80% and to the holders of the B shares at the rate of 20%;

provided that, for the purposes of this order of priority, any prior Distribution made in respect of a share pursuant to Article 7.1 shall be deemed to have been distributed as part of the liquidation proceeds pursuant to this Article 7.2.

7.3 For the purpose of this Article 7, the following terms have the indicated meanings:

a) «Distribution» means every distribution made by the Company either out of distributable earnings (including through distribution of dividends), or made by repayment/compensation of capital and/or share premium, or by way of redemption of issued shares;

b) «A Preferential Return» shall mean, in connection with any amount distributed towards the payment of the Class A Principal Amount pursuant to paragraphs 7.1(a) or 7.2(a) above, a sum equal to a twelve percent (12%) annually compounded return on said amount as computed from the date on which the equity investment is made to the date upon which the corresponding Distribution takes place, and «B Preferential Return» shall mean, in connection with any amount distributed towards the repayment of the Class B Principal Amount pursuant to paragraphs 7.1(a) or 7.2(a) above, a sum equal to a twelve percent (12%) annually compounded return on said amount as computed from the date on which the equity investment is made to the date upon which the corresponding Distribution takes place;

c) «Outstanding Debt» means debt financing, if any, granted to the Company, or any refinancing of such debt financing, in order to allow LuxCo to fulfil its payment obligations related to investments, plus any Shareholders' loan (including loans extended by Shareholders as a result of the deferred payment of part of the price of investments or any outstanding payment to be made to the Class A or Class B Shareholders in priority to any Distributions (provided that such payments shall be in accordance with specific resolutions taken by the Board of Directors or the Shareholders' General Meeting);

Title III.- Management

Art. 8.

8.1 The Company shall be managed by a Board of Directors (the «Board of Directors») which shall be composed not less than five (5) members (each, a «Director»), who are appointed, for a period not exceeding five years, by the Share-

holders' General Meeting which may at any time remove them subject to and in accordance with the Company Act. The number of Directors composing of the Board of Directors may be increased by resolution of the Shareholders' General Meeting such resolution also specifying the method of election of the new Directors.

8.2 The Shareholders' General Meeting shall appoint the members of the Board of Directors by casting the choice of:

(iii) four (4) Directors from among a list of persons proposed for election by the Shareholders representing the majority of the A shares («A Directors»);

(iv) one (1) Director from among a list of persons proposed for election by the Shareholders representing the majority of the B shares («B Director»);

any additional Directors required as a result of an increase in the size of the Board shall be appointed as specified in the resolution leading to such increase, provided that the powers granted to the B Director hereunder shall be maintained notwithstanding any increase in the size of the Board of Directors.

8.3 Notwithstanding the provisions of Articles 8.1 and 8.2 above, as long as no B shares have been issued, the Board of Directors shall be composed of three (3) A Directors.

8.4 Subject to Article 8.1 above, and after authorisation of the Shareholders' General Meeting the Board of Directors shall be empowered to appoint the Chief Executive Officer (the «CEO») from among the A Directors, and to remove the CEO. Such appointment or removal shall be decided by the vote of a simple majority of the Board of Directors. Subject to any restrictions provided for in these Articles of Association, and to the overall control of the Board of Directors and any directions given or restrictions imposed by the Board of Directors from time to time, the CEO of LuxCo shall have full responsibility and authority for the day-to-day operations and management of LuxCo and to implement the resolutions of the Board of Directors and the resolutions of the Shareholders' General Meetings.

Upon proposal of the CEO and subject to a decision of the Board of Directors the CEO may be supported by other officers, whose appointment, authority, delegation, powers, term and remuneration shall be resolved upon by the Board of Directors.

The Board of Directors shall provide the CEO with the appropriate delegation of authority to carry out his or her task and duties.

8.5 The term and remuneration of Directors, including the CEO, shall be decided by the Shareholders' General Meeting.

Art. 9.

9.1 A Chairman of the Board of Directors (the «Chairman of the Board») shall be elected by the Board of Directors from among the A Directors. The Chairman of the Board shall preside over meetings of the Board of Directors and shall be responsible for calls of meetings of Board of Directors and the relevant notice convening it. In the absence of the Director then serving as Chairman of the Board at any meeting of the Board of Directors, (i) the Chairman of the Board for such meeting shall be the Director nominated by a majority of the Directors present at such meeting and (ii) the Board of Directors may validly continue to act.

9.2 No Board Resolution shall be validly passed at a Board Meeting unless a quorum is present or represented at such Board Meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if at least a majority of the Company's directors shall be present or represented.

9.3 Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of telephone and video conference or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that upon the condition that all actions approved by the Directors at any such meeting will be written in the form of minutes by the Chairman of the Board. In case of a meeting by telephone and video conference (or similar communications equipment), the minutes of the meeting shall thereafter be signed (either in original or facsimile) by all Directors physically present at the meeting.

9.4 Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same validity as resolutions adopted in a meeting of the Board of Directors.

9.5 The Board of Directors shall hold regular meetings not less than quarterly at such time and place as shall be determined by the Board of Directors. Special meetings of the Board of Directors may be called at any time by the Chairman of the Board of Directors or at request of not less than two Directors, or upon the request of either of the Shareholders whenever considered necessary or desirable or whenever necessary to approve any of the matters reserved to the Shareholders by the Company Act or these Articles of Association. Except as otherwise determined by the Board of Directors, all special and regular meetings of the Board of Directors shall be held at the registered office of the Company.

9.6 Prior written notice of any general or special meeting of the Board of Directors shall be given by the Company at least five (5) Business Days (meaning any day - other than a Saturday, Sunday - on which commercial banks are open for business in Luxembourg) before the date of such meeting.

9.7 The written notice and a detailed agenda shall be supplied to each Director, together with appropriate documentation with respect to agenda items calling for action by the Board of Directors, to inform adequately the Directors regarding matters to come before the Board of Directors. Any Director wishing to place a matter on the agenda for any meeting of the Board of Directors may do so by communicating with the Chairman of the Board of Directors sufficiently in advance of the meeting so as to permit the relevant insertion into the agenda, and therefore dissemination at least five (5) Business Days (as defined in Article 9.6) in advance to all Directors of information with respect to the items.

9.8 Decisions taken by the Board of Directors shall require the approval of the simple majority of Directors in office.

Notwithstanding the foregoing, the following decisions shall require (i) the favourable vote of the majority of the Directors and (ii) the favourable vote or abstention of the B Director, if any is in office:

- a) any transaction, taking place directly or indirectly, between the Company, on the one hand, and any of its Directors, any of the Shareholders or any company controlling, controlled by or subject to the same control as, any such Shareholder, on the other hand;
- b) any acquisition of shares other than the shares of EUTELSAT S.A., a company incorporated under the laws of France, with registered office at 70 Rue Ballard, 75015 Paris (France) and any acquisition of businesses;
- c) calls of the shareholders' meeting of LuxCo requiring qualified majority pursuant to the provisions of Article 14.5;
- d) operational and extraordinary costs the amount of which differ by more than thirty percent (30%) from the corresponding amounts set out in the company's business cash flow statement;
- e) any change in LuxCo's accounting policies other than those imposed by law;
- f) any additional financial indebtedness;
- g) any modification to the company's business cash flow statement.

Art. 10.

10.1 The Board of Directors is competent on all the matters concerning the management of LuxCo.

10.2 All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the Shareholders' General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, which may delegate some of its powers to the CEO.

Art. 11. The Company shall be bound in any circumstances by the signatures of two (2) Directors. The Company may also be bound by the individual signature of any Director, including the CEO, only if duly delegated for such purpose by the Board of Directors and within the limits provided by the instrument of delegation. The Board of Directors may only delegate the power to sign on behalf of the Company to a maximum of three (3) Directors.

Art. 12. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the sole name of the Company

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one (1) statutory auditor appointed among the partners of an accounting firm of international standing, appointed by the Shareholders' General Meeting, which will fix its remuneration, as well as the term of its office, which must not exceed six years but may be renewed.

Title V. - Shareholders' General Meeting

Art. 14.

14.1 The annual Shareholders' General Meeting will be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the first working day of the month of March. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following Business Day (as defined in Article 9.6).

14.2 Special Shareholders' Meetings may be called at any time by the Chairman of the Board, or in case of impediment of the Chairman, by the CEO, upon the request of each Shareholder, or whenever considered necessary or desirable.

14.3 The Shareholders' Meetings are legally called by delivering the convening notice of meeting (the «convening notice»).

14.4 The form and the timing for the convocation of every Shareholders' Meeting shall be those required by the Company Act.

14.5 Decisions of the Shareholders' Meetings shall be validly adopted if approved by either a simple majority, or any different majority required under the Company Act, of the issued and outstanding voting share capital (present or duly represented) of the Company.

Notwithstanding the foregoing, the following decisions shall require (i) the favourable vote of simple majority of the shares present or duly represented unless otherwise provided by the mandatory provisions of law and (ii) the favourable vote or abstention of the holder of B shares;

- a) increase of capital through issuance of equity or any other instrument giving access to the Company's share capital;
- b) issuance of debt instruments;
- c) mergers, de-mergers or spin-offs of the Company;
- d) changes to these Articles of Association;
- e) new investments;
- f) appointment of the statutory auditor.

14.6 Each A share and each B share gives the right to one vote in the General Shareholders' Meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

15.2 Of the net profits as resulting from the yearly financial statement duly approved in accordance with the provisions of law and of these Articles of Association, five per cent (5.00%) shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been affected.

15.3 The remainder shall be distributed to the Shareholders, following the resolution to be taken pursuant to Article 7.1.

Art. 16. Without prejudice to the provisions of the Company Act, interim dividends may be distributed only by the Shareholders' General meeting and under the conditions: that the provisions of Article 7.1 have been satisfied.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17.

17.1 The Company may be dissolved by a resolution of General Shareholders' Meeting, upon proposal of the Board of Directors in accordance with the mandatory provisions of the Company Act.

17.2 If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or entities, appointed by the General Shareholders' General Meeting which will specify their powers and fix their remuneration.

17.3 The liquidators will provide to distribute the proceeds of liquidation according to applicable law and Article 7.2 above.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with Company Act.

Transitional Dispositions

The first fiscal year begins at the date of the present deed and ends at the December 31st 2003.

The first annual meeting will be held on the first business day of month of March 2004.

Subscription

The statutes of the company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe for the 3.100 shares representing the whole of the share capital, as follows:

1. DeAgostini INVEST S.A., prequalified	3,099
2. Mr Marco Sterzi, prequalified	1
Total:	<u>3,100</u>

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euro) from now on are at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary by a bankcertificate.

Statement - Evaluation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 5,420.-.

Extraordinary General Meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
2. The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Freddy Thyès, consultant, residing in Luxembourg,
 - b) Mr Marcel Stephany, expert comptable, residing in Luxembourg,
 - c) Mr Nicolas Worth, expert comptable, residing in Luxembourg.
3. Mr Orest Severgnini, auditor accountant, residing in Milan, 9, Via Camperio, has been appointed as statutory auditor.
4. The term of office of the directors shall be for one year ending with the general annual meeting to be held in 2004.
5. The term of office of the statutory auditor shall be for one year ending with the general annual meeting to be held in 2004.
6. The meeting of shareholders authorizes the board of directors to delegate the daily management to one or several of its members.
7. The registered office of the Company will be established at Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: M. Sterzi, C. Demarinis, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 9, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

J. Delvaux.

(06692/208/678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

NOUVEAU BEAULIEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue de Blochhausen.

R. C. Luxembourg B 81.780.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06450/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

JÜRGEN SCHILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 4, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 33.018.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06451/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SP CHAUFFAGE SANITAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.400.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06452/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

VAN HOLDER FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.895.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 7 novembre 2002

Les comptes clôturés au 30 septembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2001.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, administrateur-délégué, Marion Muller et Frédéric Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 septembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

VAN HOLDER FINANCE HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06565/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

GO FISH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 80.743.

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 29 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06515/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

GO FISH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 80.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 29 novembre 2002

Les comptes clôturés au 30 juin 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2007 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant au 78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2007 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

GO FISH HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06566/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

WANIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 28.422.

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06518/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

WANIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 28.422.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06517/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EUROPEAN WINE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.128.

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06543/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EUROPEAN WINE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.128.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 11 décembre 2002

Les comptes clôturés au 30 juin 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2007 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée, demeurant au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2007 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

EUROPEAN WINE PROMOTION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06570/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

H-G PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 851.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.900.

Suite à la révocation de M. Gregor Böhm, administrateur de sociétés, demeurant à Prannerstrasse 10, 80333 Munich, Allemagne, avec effet au 17 janvier 2003 et à la nomination de M. Werner Renzel, chief financial officer, demeurant à Merianstrasse 11, 61476 Kronberg/Taunus, Allemagne, les gérants de la société sont depuis cette date:

- M. Hans-Dieter Honsel, chairman, HONSEL INTERNATIONAL TECHNOLOGIES HOLDINGS, demeurant à Casa Tamaro, CH-6574 Vira-Fosano,

- Mme Leslie Armitage, managing director, THE CARLYLE GROUP, demeurant à 917 Ridge Drive, Mc Lean, VA, 22101, USA,

- M. Werner Renzel, chief financial officer, demeurant à Merianstrasse 11, 61476 Kronberg/Taunus, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour la société

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06691/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

GOLDEN BELL RESORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.826.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 13 décembre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Fabio Soldati, Marc Muller et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 se compose comme suit:

- Fabio Soldati, avocat, demeurant à Riva Caccia 1A; CH-6900 Lugano,
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée, demeurant à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

GOLDEN BELL RESORT INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06563/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

EURO-SANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3660 Kayl, 41, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 33.268.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06453/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ANTENNES KIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 260, route de Cessange.
R. C. Luxembourg B 36.131.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06454/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CODETRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 121A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.024.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06455/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

VENUS ENTREPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.942.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2002

Les comptes clôturés au 30 juin 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

Les mandats de Marc Muller, Thierry Triboulot, Marion Muller et Laurent Muller, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2007 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg,
- Thierry Triboulot, juriste, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg,
- Laurent Muller, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2007 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

VENUS ENTREPRISES HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06567/717/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

GA MAINTENANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel, Parking de l'Aviation Générale Nationale.
R. C. Luxembourg B 81.566.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06456/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

COMMERCE DU CARRELAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 1A, rue Centrale.
R. C. Luxembourg B 40.899.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06457/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

MARKANT-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 70.512.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 19 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2002, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(06508/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PLANZER TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5732 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.526.

Le bilan au 30 juin 2002 approuvé par les associés en date du 6 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003. Signature.
(06550/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PLANZER TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 25.000,- EUR.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.526.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 6 décembre 2002

Les comptes sociaux au 30 juin 2002 ont été approuvés et les gérants ont obtenu la décharge des associés pour l'exécution de leurs mandats durant l'exercice clôturant au 30 juin 2002.

Pour publication
PLANZER TRANSPORTS, S.à r.l.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06560/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FLEURS ATELIER CREATIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 5, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 73.246.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.
FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06458/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FEUER & STEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 33, rue de Munsbach.
R. C. Luxembourg B 55.751.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.
FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06459/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

NEW BISTROT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 31, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 67.719.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06460/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

WANIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 28.422.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 15 novembre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

WANIG HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06568/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

E-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5410 Beyren, 45, rue Fuert.
R. C. Luxembourg B 82.180.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06461/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

**CARMIGNAC PORTFOLIO ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. CARMIGNAC PORTFOLIO ADVISORY S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 70.969.

Rectificatif du Bilan au 31 décembre 2001

Au siège de la société, le 28 juin 2002, les actionnaires de CARMIGNAC PORTFOLIO ADVISORY HOLDING S.A. se sont réunis en Assemblée Générale pour approuver les comptes annuels de l'exercice 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat positif de l'exercice 2001 de 134.962 EUR, ainsi que le résultat reporté de 27.425 EUR sont à distribuer. Cette affectation est conforme à la décision de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg,
- BRYCE INVEST S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- KEVIN MANAGEMENT S.A., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06603/768/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

AD VALLEO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.446.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 25 octobre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

AD VALLEO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06569/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ENECO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2630 Luxembourg, 152, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 72.529.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06462/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SYSTEM, APPLICATION AND INFORMATION LORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 76.667.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06463/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

ISI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 décembre 2002

Les comptes clôturés au 30 septembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2001.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 septembre 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 septembre 2007 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Marion Muller, employée, demeurant à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 septembre 2007:
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour réquisition et publication
ISI HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06571/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

PEINTURE DEWALD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4175 Esch-sur-Alzette, 30, rue Pierre Kersch.
R. C. Luxembourg B 69.605.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.
FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.
Signature

(06464/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SOPAGRO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.742.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 18 décembre 2002 que: l'assemblée a réélu au poste d'administrateurs pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes au 30 septembre 2003:

Madame Muriel Tixier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, boulevard Royal,
Monsieur Xavier Guyard, Directeur général adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, boulevard Royal,

Monsieur Guy Buisseret, Directeur Général, demeurant professionnellement à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes au 30 septembre 2003:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06574/749/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SOPAGRO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.742.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(06575/749/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

SHARON REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the seventeenth of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. Mr Itshak Sharon, businessman, residing in Netanya, Israël,
 2. Mrs Haya Sharon, artiste, residing in Netanya, Israël,
- both here represented by Mrs Joëlle Mamane, company director, residing in Luxembourg,
by virtue of two proxies established on December 15, 2002.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of SHARON REAL ESTATE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred and twenty-four thousand euro (124,000.- EUR) to be divided into four thousand (4,000) shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Thursday of June at 5.30 p.m. and the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Itshak Sharon, prenamed, nine hundred and ninety shares	990
2. Mrs Haya Sharon, prenamed, ten shares	10
Total: one thousand shares	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- a) Mrs Joëlle Mamane, prenamed,
- b) Mr Albert Aflalo, company director, residing in Luxembourg,
- c) Mr Patrick Aflalo, company director, residing in Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Itshak Sharon, homme d'affaires, demeurant à Netanya, Israël,
 - 2. Madame Haya Sharon, artiste, demeurant à Netanya, Israël,
- les deux ici représentés par Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 15 décembre 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHARON REAL ESTATE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) qui sera représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration

est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de juin à 17.30 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Itshak Sharon, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2. Madame Haya Sharon, prénommée, dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Joëlle Mamane, prénommée,
 - b) Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
 - c) Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mamane, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 32, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 2003.

G. Lecuit.

(06693/220/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

C.F.T.I. S.A., COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 47.697.

—

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06491/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

C.S. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 29, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 77.807.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06465/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

BRAUN MARCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 59A, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 76.000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 14 janvier 2003, vol. 177, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(06467/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

HORIZONT LIZENZ A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich.
H. R. Luxemburg B 81.254.

Auf der Außerordentlichen Generalversammlung der HORIZONT LIZENZ AG vom 18. Dezember 2002 wurde mit einstimmigem Beschluss der Rücktritt der Verwaltungsräte

Daniel Schweitzer

Wolfgang Adams

Holger Krautkremer

angenommen. Für die Verwaltungsräte Daniel Schweitzer und Wolfgang Adams wurde Entlastung erteilt. Für den Verwaltungsrat Holger Krautkremer wurde die Entlastung verwehrt.

Mit einstimmigem Beschluss wurde der Kommissar Dr. Thomas Wessinghage abberufen.

Als neue Verwaltungsräte wurden.

Anne Steffien, zugleich Verwaltungsratsvorsitzende, Schengen/Luxemburg

Wolfram Tannhäuser, München/Deutschland

Reinhold Linn, Lampertheim/Deutschland

und als neuer Kommissar José Frantzen, Herbesthal-Lontzen/Belgien

einstimmig berufen.

HORIZONT LIZENZ AG

A. Steffien

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06545/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.
